



Le Puy en Velay le 28/04/2026

Lettre ouverte à

Monsieur Louchouarn Paul, Directeur interrégional de la DI de Lyon

Madame Sandra Martin, DFSPIP du SPIP 43

Madame Lebouche Adeline, Directrice Adjointe du SPIP43

Madame Degoy Lucie, Juge de l'application des peines au TJ du Puy en Velay

Madame Charlin Christelle, Directrice de la maison d'arrêt du Puy en Velay

Monsieur Fabien Sartre, Président du TJ du Puy en Velay

Monsieur Jocteur-Monrozier Antoine, Procureur de la République du TJ du Puy en Velay

Hier, le 27 avril 2026, dans le cadre d'un mouvement national, des surveillants ont bloqué l'accès à la maison d'arrêt du Puy en Velay.

Leurs revendications portent sur la surpopulation pénale et le manque d'effectif.

La CGT-IP s'est jointe à ce mouvement.

En effet, le taux d'occupation de 250 % et les effectifs en berne rendent difficile l'exercice des missions du SPIP en milieu fermé

Les conséquences se font sentir y compris pour les personnels administratifs (greffe, cantines, ...).

Des investissements massifs rendus inefficaces :

- Une cour de promenade qui devient de taille lilliputienne
- Le nouveau terrain de sport est impraticable
- La suroccupation crée de l'insécurité physique et psychique et décourage les détenus d'avoir recours aux équipements sportifs et à l'école.
- L'ajout des douches en cellule qui est une amélioration indéniable des conditions de détention en taux d'occupation normal diminue l'espace de vie à 1m² dans les cellules puisqu'elles sont occupées par trois personnes.

Le travail d'orientation et de suivi en détention est entravé :

- Alors que de plus en plus de personnes détenues souffrent de troubles psychiatriques ou les développent en détention, la sous dotation des personnels de l'Unité Sanitaire produit un défaut d'accès aux soins au regard de la surpopulation pénale.
- L'accès aux activités socio-éducatives, dont les budgets sont devenus aussi hypothétiques que familiaux, est en outre restreint par l'absence du remplacement du surveillant référent de la salle d'activité. Par effet domino, la surpopulation et le manque d'effectif aggravent le défaut de coordination du travail des surveillants avec le SPIP s'agissant des actions mises en place sur l'établissement.

La préparation à la sortie :

- Les procédures d'aménagement de peine systématiques (LSCD) octroyées sans l'aval de la personne concernée qui relèvent de la pure gestion de flux vident de son sens l'objectif de réinsertion
- L'abandon du financement du dispositif passerelle par la Région (CAP cuisine) pour la seule formation professionnelle dispensée en détention : le détenu qui commence sa formation à l'intérieur ne pourra pas la poursuivre à l'extérieur. La sortie de détention devient une perte de chance.
- L'abandon en dehors de tout cadre légal des permissions de sortir à caractère culturel et sportif tant individuelle que collective sur directive de la DI.
- Une politique xénophobe : le placement en Centre de Rétention Administrative systématique pour les détenus étrangers hors européens (y compris ceux dont on sait qu'ils n'obtiendront pas de laisser passer) fait perdre le sens du travail pour les CPIP et les amène à devoir, de fait, différencier les prises en charge en fonction de la nationalité des détenus ce qui est contraire au code de la fonction publique et aux principes constitutionnels.

La solution du tout carcéral montre une fois de plus ses limites.

Les solutions ineptes, du « toujours plus de la même chose » proposées par l'actuel ministre Darmanin et par le député de Haute-Loire Wauquiez, sont et seront inefficaces.

Les réponses ne peuvent se limiter à de la simple gestion de flux !!

La prison désocialise, elle insécurise les professionnels, précarise les détenus et produit de la récidive de masse au sein de la société .

Seul un investissement massif en personnels sur l'ensemble de la chaîne pénale permettra de sortir des indigences conjuguées au sein de notre ministère.

A l'instar de la plupart des pays Européens qui sortent de cette logique carcérale inefficace, nous vous appelons à défendre et soutenir les revendications pour une politique pénale humaniste, tournée vers l'insertion, le socio-éducatif et l'individualisation des peines afin que l'incarcération reste l'exception.